

BILAN DU 65^E MANDAT DE LA CSN 2017-2020

VOIR LOIN,
VISER JUSTE

66^e Congrès de la CSN
VIRTUEL | 2021



Faire le bilan d'un mandat de trois ans est un exercice essentiel, mais relativement compliqué. D'abord, parce que la conjoncture nous impose souvent des priorités nous éloignant de celles adoptées en congrès. Ensuite, il est difficile de tout couvrir étant donné le nombre d'actions et d'intervenants impliqués. Le bilan proposé ici, se veut donc davantage une synthèse qu'une description détaillée des réalisations du mandat 2017-2020.

En raison de la pandémie de la COVID-19, le mandat 2017-2020 a été prolongé. Il se terminera en janvier 2021 alors que commenceront les activités du 66^e Congrès de la CSN. Ce mandat a été marqué par une volonté de l'ensemble des organisations de la CSN d'améliorer et de soutenir la vie syndicale. Plusieurs gestes ont été posés et nul doute que cet enjeu demeurera une priorité dans les années à venir. Par ailleurs, la majorité des propositions votées au 65^e Congrès découlait de notre Manifeste *Voir loin, viser juste*. Plusieurs d'entre elles avaient pour horizon l'élection provinciale d'octobre 2018. Les délégué-es au 65^e Congrès ont aussi voté en faveur de changements au Fonds de défense professionnelle (FDP). Dès les lendemains du congrès, un groupe de travail a été créé. Un imposant rapport a été présenté à la réunion du bureau confédéral des 28 et 29 novembre 2019. Des propositions de bonifications ont été adoptées lors d'un bureau extraordinaire et elles seront soumises au 66^e Congrès.

La vie syndicale et l'amélioration de nos pratiques

Le 65^e Congrès a adopté deux importantes propositions touchant, d'une part, la vie syndicale et, d'autre part, l'amélioration de nos pratiques. Ces deux propositions étant complémentaires, le comité exécutif de la CSN a choisi de les traiter conjointement. Leur mise en œuvre a commencé à l'automne 2017 par une première tournée territoriale ayant pour objectifs de cibler la problématique liée à la vie syndicale et de discuter des améliorations à apporter au fonctionnement du mouvement. En tout, dix-sept rencontres ont été tenues, et la majorité des dirigeantes, des dirigeants et des salarié-es y a participé. Par la suite, une deuxième tournée territoriale réunissant des centaines de dirigeantes, de dirigeants et de salarié-es a été réalisée afin de présenter une hypothèse de plan de travail pour l'opérationnalisation des deux propositions (vie syndicale et fonctionnement).

À l'hiver 2018, les conseils centraux ont multiplié les rencontres avec les syndicats afin de poser un diagnostic de leur état de santé. Simultanément, des groupes de travail ont été formés pour se pencher sur différents enjeux, dont la fiscalité et l'employeur unique. Les comités de juridiction et d'orientation ont également été mis à contribution. De nouveaux forums ont été créés dont celui des présidentes et des présidents des organisations.

Finalement, à la suite des nombreux travaux et consultations, un plan d'opérationnalisation a été développé. Il a été adopté à la rencontre du bureau confédéral des 29 et 30 novembre 2018, il est toujours en application et comprend près d'une centaine de propositions. Sa mise en œuvre est sous la responsabilité du directeur général.

Ajoutons que les membres du bureau et du conseil confédéral ont reçu des rapports réguliers de l'évolution des travaux. Un rapport d'étape a été présenté dans six des huit congrès fédéraux tenus en 2018 et lors d'un conseil fédéral en décembre 2018.

Propositions découlant du Manifeste

Voir loin, viser juste

Les travaux et débats du 65^e Congrès étaient indissociables du contexte politique dans lequel était plongé le Québec avec les libéraux et Jean Charest au pouvoir. Les insatisfactions à l'égard de ce gouvernement étaient nombreuses. Mentionnons les mesures d'austérité qui ont grandement dégradé les services publics ainsi que les conditions de travail de celles et de ceux qui y œuvrent. Rappelons aussi la réforme du ministre de la Santé, Gaétan Barrette, qui a considérablement centralisé le pouvoir au sein des centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et des centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Les délégué-es ont été appelés à discuter du Manifeste *Voir loin, viser juste* comportant une série de propositions de revendications politiques et un plan d'action sous la responsabilité des conseils centraux. Dans la perspective des élections du 1^{er} octobre 2018, l'objectif était d'encourager les syndicats à cibler une priorité inspirée du Manifeste et de mobiliser leurs membres autour d'elle.

Les actions des conseils centraux et des syndicats

Afin d'arrimer les interventions de la CSN aux préoccupations des membres, les délégué-es du bureau confédéral de décembre 2017 ont adopté un plan d'action visant à échanger et à discuter avec ceux-ci des revendications politiques qui devraient être ciblées par le mouvement durant la période préélectorale.

Par ailleurs, la majorité des conseils centraux se sont dotés d'une plateforme de revendications régionales. Ils ont rencontré une centaine de comités exécutifs et participé à de nombreuses assemblées générales de syndicats pour parler du Manifeste. Ils ont pris part à plusieurs assemblées publiques, débats et conférences de presse. L'analyse de la couverture médiatique nous démontre d'ailleurs que les régions ont été très actives et visibles lors de la campagne électorale. Cette campagne nous a permis de mieux enraciner nos demandes, nos valeurs et nos attentes envers le gouvernement. Des éléments des plateformes sont toujours d'actualité et guident les conseils centraux dans leurs interventions auprès du gouvernement.

Les syndicats qui le souhaitaient étaient invités, à partir de la priorité choisie, à mobiliser leurs membres en réalisant une action de visibilité locale. Il faut souligner que la participation des syndicats n'a pas toujours été à la hauteur des attentes. Il faut toutefois rappeler que cette campagne avait été pensée avant les votes découlant du projet de loi n^o 10, *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*.

L'importante perte de membres enregistrée à la suite de ces votes a profondément ébranlé notre organisation. Les actions politiques ont été en partie délaissées au profit d'un examen nécessaire de notre action syndicale, de nos pratiques et de notre fonctionnement. Le mouvement a aussi consacré beaucoup d'énergie à la consolidation des syndicats. Cela dit, outre la mobilisation des syndicats autour d'enjeux politiques en vue des élections du 1^{er} octobre 2018, le Manifeste comportait aussi une série de propositions qui ont été mises en œuvre au cours du mandat.

Négociation des demandes de la campagne 5-10-15

Le comité de coordination générale de négociation (CCGN) et les fédérations ont été les principaux intervenants dans la mise en œuvre de la proposition encourageant les syndicats à négocier les mesures suivantes :

- 5 jours de préavis pour prendre connaissance de son horaire de travail ou de sa modification;
- 10 jours de congés payés pour maladie ou responsabilités familiales;
- une structure de salaire prévoyant un salaire minimum de 15 \$ l'heure.

Rappelons que cette proposition s'inscrit directement dans l'esprit des revendications portées par la campagne 5-10-15 dont la CSN est membre¹. Cette campagne visant une réforme de la *Loi sur les normes du travail* et un rehaussement du salaire minimum à 15 \$ l'heure le plus rapidement possible.

Pour soutenir les syndicats, le CCGN a fait une tournée des équipes de travail des fédérations pour échanger avec les conseillers à la négociation. Plusieurs ont mentionné des difficultés réelles à faire des gains dans certains milieux de travail. Absence de congés de maladie dans certaines conventions collectives, utilisation des heures supplémentaires pour contrer le manque de personnel, impact du temps partiel sur les bas salarié-es (même si le salaire est de 15 \$ l'heure), difficulté à négocier 10 jours de congés payés sont autant d'éléments qui ont été soulevés.

Malgré les difficultés appréhendées, les fédérations ont mis en place des stratégies de négociation liées aux demandes soutenues par la campagne 5-10-15.

Le CCGN et les fédérations ont élaboré un outil de suivi des résultats. Soulignons que plusieurs fédérations ont développé des approches sectorielles. Il reste du chemin à parcourir pour que ces demandes soient inscrites dans une majorité de nos conventions collectives. Cependant, des avancées ont été réalisées dans plusieurs milieux, notamment dans le secteur des centres de la petite enfance (CPE).

Modifications aux lois du travail

Au cours du précédent mandat, trois lois majeures touchant le monde du travail ont été ou sont en voie d'être modifiées : la *Loi sur les normes du travail* en juin 2018 et, récemment, les deux lois de notre régime de santé et sécurité au travail avec le dépôt du projet de loi n° 59, *Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail* (octobre 2020).

Si nous sommes très critiques par rapport au projet de loi sur la santé et la sécurité du travail, la CSN a relativement bien accueilli les changements apportés à la *Loi sur les normes du travail*.

¹ Les sept membres de la campagne 5-10-15 sont : la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), le Collectif pour un Québec sans pauvreté, le Front de défense des non-syndiquéEs (FDNS), le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) et le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

Évidemment, plusieurs de nos revendications n'ont pas été retenues, notamment celles visant à faciliter la conciliation famille-travail. Cela dit, nous avons salué certaines avancées dont :

- le droit à deux jours de congés payés pour responsabilités familiales;
- les dispositions assurant un meilleur encadrement des agences de placement;
- la 3^e semaine de vacances après 3 ans de service continu (plutôt que 5);
- l'interdiction des disparités de traitement en matière de taux de salaire et les indemnités de vacances sur la base du statut d'emploi pour les mêmes tâches dans le même établissement, ainsi que les disparités touchant la date d'embauche pour les régimes de retraite.

Malgré ces percées, la campagne 5-10-15 est toujours active. Nous souhaitons maintenir la mobilisation afin d'obtenir 10 jours de congés payés pour maladie ou responsabilités familiales ainsi que le droit de connaître son horaire 5 jours à l'avance. La crise sanitaire actuelle montre bien l'importance de pouvoir compter sur des congés payés. Sur le front du salaire minimum, nous sommes toujours loin du compte avec un salaire minimum qui atteindra 13,50 \$ l'heure au mois de mai 2021. La revendication du 15 \$ l'heure demeure plus pertinente que jamais.

Outre la *Loi sur les normes du travail*, plusieurs autres lois ou enjeux touchant le monde du travail ont fait l'objet de commentaires ou de mémoires de la CSN. La liste suivante présente nos principales interventions² :

- Commentaires de la CSN sur la production du Rapport sur la mise en œuvre de la Loi sur l'équité salariale et sur l'opportunité de la maintenir en vigueur ou de la modifier (juillet 2017);
- Mémoire sur le projet de loi n° 149, *Loi bonifiant le régime de rentes du Québec et modifiant diverses dispositions législatives en matière de retraite* (novembre 2017);
- Commentaires sur la modernisation du *Code canadien du travail* (janvier 2018);
- Mémoire dans le cadre de l'examen du projet de loi C-65, *Loi modifiant le Code canadien du travail* « harcèlement et violence », la *Loi sur les relations de travail* du Parlement et la *Loi n° 1 d'exécution du budget 2017* (février 2018);
- Commentaires sur le document *Bâtir ensemble la formation professionnelle du 21^e siècle* (mars 2018);
- Mémoire sur le projet de loi n° 176, *Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives afin principalement de faciliter la conciliation famille-travail* (mai 2018);
- Commentaires présentés au gouvernement fédéral dans le cadre des consultations pour améliorer la sécurité de la retraite (décembre 2018);
- Mémoire sur le projet de loi n° 10, *Loi modifiant la Loi sur l'équité salariale afin principalement d'améliorer l'évaluation du maintien de l'équité salariale* (février 2019);
- Commentaires présentés à Emploi et développement social du Canada sur le Règlement sur l'équité salariale proactive (juin 2019);
- Mémoire sur le projet de loi n° 33, *Loi modifiant le Code du travail concernant le maintien des services essentiels dans les services publics et dans les secteurs public et parapublic* (septembre 2019);
- Mémoire sur le projet de loi n° 68, *Loi visant principalement à permettre l'établissement de régimes de retraite à prestations cibles* (octobre 2020);
- Mémoire sur le projet de loi n° 51, *Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail* (mars 2020).

² L'ensemble de ces commentaires ou mémoires sont disponibles sur le site Web de la CSN

En terminant, il faut souligner que la pandémie a aussi mis les projecteurs sur les limites de notre filet de sécurité sociale. Par exemple, sans la mise en place au printemps dernier de la Prestation canadienne d'urgence (PCU), un bon nombre de travailleuses et de travailleurs autonomes - non couverts par le régime d'assurance-emploi - se serait retrouvé sans revenu alors que l'économie fut mise sur pause. Fixée à 2000 \$ par mois, la PCU a aussi démontré l'insuffisance de plusieurs de nos mesures de sécurité du revenu. On pense bien sûr aux prestataires d'aide sociale sans contraintes à l'emploi qui ne reçoivent que 708 \$ par mois³. Mais, le montant de la PCU a aussi mis en perspective l'état de pauvreté des personnes qui travaillent au salaire minimum. Leurs revenus d'emplois - ou leurs prestations d'assurance-emploi lorsqu'ils sont en chômage - se situent souvent bien en dessous du seuil mensuel de 2000 \$.

Le gouvernement libéral a déjà annoncé son intention de réformer le programme d'assurance-emploi. Il faudra demeurer actif dans ce dossier, en portant une attention particulière à la couverture des travailleuses et des travailleurs saisonniers et des personnes considérées comme autonomes.

Enjeu des finances publiques

Depuis des années, la CSN et ses organisations affiliées portent un grand intérêt à la gestion des finances publiques, tant au Québec, qu'à Ottawa. Les décisions budgétaires et fiscales de nos gouvernements influencent non seulement le financement des services publics, elles ont aussi des incidences, entre autres, sur le développement économique et régional, sur la transition écologique, sur les inégalités de revenu ou d'accès au logement, etc.

Chaque année, les consultations prébudgétaires représentent un moment privilégié pour faire valoir nos revendications sur plusieurs enjeux dont, les orientations budgétaires et fiscales, la gestion de la dette ainsi que le financement des services publics.

Du côté du Québec, nous avons insisté sur l'importance de réinvestir dans les services publics après des années d'austérité et alors que la croissance était au rendez-vous. Au cours du dernier mandat, nous avons aussi mis davantage d'accent sur la lutte aux paradis fiscaux qui chaque année privent nos gouvernements de revenus importants. Soulignons que les travaux pour la consultation prébudgétaire 2020-2021 ont été réalisés en coalition avec les autres centrales syndicales FTQ, CSQ et CSD. Contrairement aux années passées, nous avons produit un mémoire conjoint et, à la demande du ministre des Finances, Éric Girard, la rencontre avec celui-ci s'est tenue en présence des quatre organisations. Cette façon de faire, relativement inédite, se poursuivra encore cette année.

Force est de constater que les deux premiers budgets du gouvernement de François Legault (2019-2020 et 2020-2021) amorçaient un certain rattrapage dans le financement des services de santé et services sociaux ainsi que dans les secteurs de l'éducation et de l'enseignement supérieur. Cela dit, la pandémie qui a débuté en mars 2020 au moment même où le gouvernement présentait son budget 2020-2021 a eu des répercussions importantes sur la situation financière du Québec.

Parallèlement, la stratégie gouvernementale d'équilibre budgétaire et de réduction de la dette avec le Fonds des générations continue de peser lourd sur les marges de manœuvre du gouvernement. On se rappellera qu'avant la pandémie liée à la COVID-19, le gouvernement du

³ Il s'agit du montant de la prestation totale pour un adulte sans contraintes à l'emploi versé depuis le 1^{er} janvier 2021

Québec avait atteint ses cibles de réduction de la dette. Cela dit, la dette du Québec demeure sous contrôle. La dette brute prévue devrait certes augmenter de 43,4 % à 50,4 % du produit intérieur brut (PIB) du 31 mars 2020 au 31 mars 2021, mais ce niveau demeure inférieur à ceux atteints avec la récession de 2008-2009 et inférieur à 2017. La faiblesse des taux d'intérêt fait en sorte que la part des revenus consacrée au service de la dette demeure à des niveaux historiquement bas.

Du côté fédéral, nous avons participé aux consultations prébudgétaires organisées par le Comité permanent des finances. Nous avons salué le fait que le gouvernement libéral de Justin Trudeau se soit éloigné du dogme du déficit zéro en mettant plutôt l'accent sur la diminution du ratio de la dette PIB grâce à une croissance économique soutenue.

Contre la privatisation des services publics et des services éducatifs

Depuis leur mise en place, les réseaux des centres de la petite enfance (CPE) et des services de garde en milieu familial reconnu ont subi plusieurs attaques, particulièrement de la part du gouvernement libéral. Celui-ci a réduit leur financement tout en favorisant le développement des nouvelles places à contribution réduite vers les garderies privées. Au cours des années, il a également bonifié le crédit d'impôt pour la fréquentation d'un service de garde n'offrant pas de places à contribution réduite. À la suite des nombreuses pressions du milieu, c'est à l'automne 2019 que le gouvernement a finalement annoncé le retour au tarif unique dans les services de garde à l'enfance subventionnés. Les parents du Québec paient maintenant 8,25 \$ par jour, pour un enfant qui fréquente un milieu subventionné.

À plusieurs occasions, la CSN et la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS) ont défendu la consolidation d'un réseau de qualité, notamment en travaillant avec certains acteurs du Sommet sur l'éducation à la petite enfance, organisé par l'Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPE).

En février 2019, la CSN et la FSSS ont porté la campagne *On offre le meilleur*, laquelle avait pour objectif de faire connaître l'apport qualitatif accru des services offerts par les CPE et le milieu familial reconnu et l'importance de bien financer un réseau de qualité qui ne soit pas commercial.

Au printemps 2019, le dépôt du projet de loi n° 5, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions à l'égard des services de l'éducation préscolaire destinés aux élèves âgés de 4 ans*, prévoyant le déploiement de milliers de classes de maternelle 4 ans partout au Québec avec une approche mur à mur, a soulevé un grand nombre de questions et de préoccupations, autant auprès de nos syndicats que dans la population. Des enjeux tels que les problèmes d'infrastructures dans le réseau scolaire, la rareté de la main-d'œuvre dans les services de garde et les écoles, la formation du personnel, le manque de coordination des deux types de services dans les régions, les ressources inadaptées, ont été maintes fois soulevés. Ils ont été soutenus par les syndicats, par plusieurs organisations œuvrant auprès de la petite enfance, par des parents, par des parlementaires et par les médias.

La CSN et la FSSS ont lancé, le 4 avril 2019, la campagne *4 ans c'est pas grand* ayant pour objectif de sensibiliser les parents à ces enjeux tout en valorisant les services éducatifs offerts par les responsables de services de garde régis en milieu familial (RSG) et dans les centres de la petite enfance (CPE).

Au printemps 2020, le secteur scolaire de la FEESP en collaboration avec la CSN a amorcé des travaux dans le but de documenter la situation des services de garde en milieu scolaire, entre autres par le biais de deux enquêtes menées auprès des travailleuses et des travailleurs. Les travaux se poursuivront au cours du prochain mandat et viseront notamment à demander une modernisation du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire.

Adhésion au collectif Échec aux paradis fiscaux

Au cours des dernières années, la CSN a dénoncé le recours aux paradis fiscaux et à l'évitement fiscal abusif, tout particulièrement de la part des entreprises. En nous joignant au collectif Échec aux paradis fiscaux, nous avons pu à la fois approfondir nos réflexions et accentuer notre mobilisation et notre influence sur cet important enjeu. Évidemment, la partie est loin d'être gagnée. Mais certaines avancées ont été réalisées au Québec, au Canada et à l'échelle internationale. Il est clair que l'opinion publique est de plus en plus alertée sur cet enjeu. Les gouvernements ne peuvent plus faire comme si l'évitement fiscal excessif et l'évasion fiscale étaient des problèmes marginaux sans incidences sur les recettes fiscales. Au cours des prochaines années, il faudra toutefois maintenir la pression sur les gouvernements. Sans une intervention forte de ceux-ci, les personnes les plus fortunées ainsi que les entreprises multinationales continueront de tout faire pour éviter de payer leur juste part des impôts.

Rappelons que ce collectif, fondé en 2011, a pour objectif de mettre fin au scandale du recours aux paradis fiscaux par les plus fortunés et les multinationales, tant au Québec qu'au Canada. Il est constitué de dix organisations syndicales : l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), la Centrale des syndicats démocratiques (CSD), la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), la Confédération des syndicats nationaux (CSN), la Fédération autonome de l'enseignement (FAE), la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ), la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU), le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) ainsi que de cinq organismes communautaires : l'Association pour la Taxation des Transactions financières pour l'Aide aux Citoyens (ATTAC-Québec), l'Association Restauration Québec (ARQ), la Caisse d'économie solidaire, Les AmiEs de la terre, l'Union des consommateurs ainsi que de deux associations étudiantes : la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), l'Union étudiante du Québec (UEQ).

Adoption d'une charte de l'environnement

La charte de l'environnement a été adoptée par le conseil confédéral de juin 2018 et a été distribuée au conseil confédéral de mars 2019. Celle-ci puise son inspiration dans de multiples positions déjà défendues par la CSN comme des propositions de congrès, sa déclaration de principe et ses différentes politiques, le tout dans le respect des droits fondamentaux du travail. Cette charte est une déclaration fondamentale qui illustre l'urgence d'agir et les nécessaires changements que nous devons mettre en œuvre en tant que travailleuses et travailleurs, mais aussi en tant qu'organisation syndicale.

Elle guidera la CSN dans ses prises de position en matière d'environnement, de développement durable, de transition énergétique juste, mais aussi plus largement lorsqu'elle se prononcera sur des enjeux de développement social, d'emploi et même de négociation.

Elle est disponible en ligne. Des copies peuvent aussi être données aux syndicats qui en font la demande. Elle a aussi été remise au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Benoît Charette, lors d'une rencontre tenue le 20 juin 2019.

La CSN a aussi reçu le mandat d'entamer une réflexion sur les placements réalisés en lien avec les énergies fossiles dans les fonds de retraite et dans les fonds d'investissement. Dans cette perspective, au conseil confédéral de juin 2018, les délégué-es ont adopté la charte de l'environnement en y ajoutant la proposition suivante :

Il est essentiel de maintenir et de développer des programmes de conversion des énergies fossiles vers des énergies vertes et que les caisses de retraite (CDPQ incluse) procèdent à un désinvestissement progressif, ordonné et cohérent des énergies fossiles dans un délai de cinq ans.

En lien avec ce mandat, nous avons aussi rencontré des personnes impliquées dans le monde de la retraite et de la finance pour nous permettre de mieux cibler nos objectifs et d'identifier les moyens pour les atteindre. Nous avons échangé avec plusieurs intervenants, dont des représentantes et des représentants de Fondation, de Bâtirente ainsi que des responsables de la négociation du secteur public et de la négociation des salarié-es de la CSN.

Nous avons travaillé en collaboration avec la Coalition Sortons la Caisse du carbone ce qui nous a permis de rencontrer des représentantes et des représentants de la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) et de leur faire part de nos demandes.

Réforme du mode de scrutin

L'amélioration du système électoral et des changements au mode de scrutin sont discutés depuis plusieurs décennies au Québec. La CSN a abordé la question du mode de scrutin en congrès au début des années 1970. Elle a ensuite pris position sur le sujet à l'occasion du livre vert sur la réforme électorale présenté par le gouvernement péquiste de René Lévesque en 1980. Elle est intervenue lors de la commission d'étude en 1983, des États généraux en 2003 et de la commission parlementaire en 2006. À toutes ces occasions, la CSN a réitéré les mêmes principes démocratiques voulant que notre mode de scrutin devait représenter davantage la pluralité politique.

À la suite d'une tournée politique québécoise, une entente a été signée par quatre partis politiques – la Coalition avenir Québec, le Parti québécois, Québec solidaire et le Parti vert du Québec – s'engageant à réformer le mode de scrutin pour le rendre plus représentatif de la diversité québécoise. Cette entente « transpartisane » historique devait marquer le pas pour une réforme majeure.

À l'automne 2019, le gouvernement de la CAQ a respecté ses engagements et a déposé le projet de loi n° 39, *Loi établissant un nouveau mode de scrutin*. La CSN a présenté un mémoire et nous avons profité de notre passage en commission parlementaire pour demander des améliorations. De toute évidence, la crise sanitaire a retardé le processus d'adoption. Dès que l'étude détaillée du projet de loi débutera, nous effectuerons une veille afin d'analyser les amendements proposés par les parlementaires et nous tenterons d'influencer les travaux pour que le contenu de la réforme soit satisfaisant.

Création de la Coalition pour la réforme électorale maintenant!

La CSN a participé à la création de la Coalition pour la réforme électorale maintenant!, laquelle compte environ 80 organisations et réseaux de la société civile (groupes de femmes, associations de retraités, jeunes et étudiants, syndicats, environnementalistes, milieu communautaire).

Les objectifs de la coalition sont de promouvoir un vaste mouvement populaire en faveur de la réforme électorale partout au Québec, d'informer et de sensibiliser largement la population aux enjeux de cette réforme, d'amener le gouvernement à tenir sa promesse de réformer le nouveau mode de scrutin pour les élections de 2022. La CSN siège au comité de coordination de la coalition.

Maintien et développement d'une information de qualité, libre et rigoureuse

La crise que traversent les médias et particulièrement les médias écrits est loin d'être terminée. On sait qu'elle a en partie pour origine la perte des revenus tirés des recettes publicitaires, recettes qui ont migré vers les géants du Web qui profitent des nouvelles produites par les journalistes œuvrant pour les médias traditionnels sans pour autant contribuer financièrement à leur production.

Pour la Fédération nationale des communications et de la culture (FNCC), il s'agit évidemment d'une bataille cruciale et de longue portée. Mais, cette défense des médias nous concerne tous. Il en va de la vitalité de notre démocratie.

Tout au long du mandat, la CSN a appuyé la FNCC, laquelle a multiplié les interventions ainsi que les rencontres auprès de ministres ou de députés tant à Ottawa qu'au Québec. Ainsi un important travail de conscientisation et de discussion sur les moyens à déployer pour soutenir les médias a été réalisé. Pour la FNCC, des mesures structurantes sont urgentes et elle réclame la mise en place d'un Fonds d'aide aux médias.

Enfin, la reprise du Groupe Capitale Médias (GCM) et sa relance sous forme de coopérative méritent d'être soulignées. Sans ce projet, nous aurions assisté à la fermeture de journaux essentiels à la vie démocratique des régions, soit *Le Soleil* (Québec), *Le Nouvelliste* (Trois-Rivières), *le Droit* (Ottawa-Gatineau), *La Voix de l'Est* (Granby), *Le Quotidien* (Saguenay) et *La Tribune* (Sherbrooke).

Conclusion

Les délégué-es au 66^e Congrès seront appelés à se prononcer sur des orientations qui guideront les travaux et les actions de la CSN et de ses organisations affiliées au cours du prochain mandat. L'histoire récente montre qu'en plus d'être alimentées par les décisions prises en congrès, nos interventions sont aussi influencées par la conjoncture politique, sociale et économique. Les prochaines années n'y feront pas exception. Les transformations du monde du travail liées aux changements démographiques, technologiques et à l'urgence climatique poseront aussi de nombreux défis. Nul doute que l'ensemble de la CSN saura y répondre comme elle a su le faire tout au long de ses cent ans d'histoire.